

Un choix sensé... À tous points de vue



Intelligent – Une couverture qui évolue au rythme de l'enfant

L'AMG Sun Life permet de protéger votre enfant à toutes les étapes de la vie.

Elle couvre 5 maladies propres à l'enfance ainsi que les lésions cérébrales acquises et la perte d'autonomie.

Lorsque vous souscrivez une assurance pour votre enfant dès son enfance, vous lui offrez ce qui suit :

- une couverture garantie à l'âge adulte;
- des primes fixes peu élevées;
- la possibilité d'obtenir un remboursement sans avoir à mettre fin au contrat d'assurance; et
- la possibilité d'ajouter une option de transformation en assurance de soins de longue durée.

Astucieux – Planifiez l'avenir de votre enfant

Si votre enfant reçoit le diagnostic d'une des maladies couvertes, l'AMG Sun Life peut vous aider à couvrir certains coûts. Par exemple :

- votre absence du travail pour vous occuper de votre enfant;
- les traitements médicaux et les frais de déplacement;
- les dépenses quotidiennes du ménage qui augmentent.

Vous n'aurez pas à compromettre vos plans d'épargne pour l'avenir de votre enfant. De plus, votre enfant sera couvert la vie durant s'il n'a pas recours à l'assurance pendant son enfance.

Sage – Protégez ce qui compte

Une maladie grave peut nous prendre au dépourvu. Malheureusement, les enfants aussi peuvent être atteints.

- La maladie d'un enfant a des répercussions sur toute la famille.
- Le paiement versé peut vous aider à compenser la perte de revenu pour que vous puissiez continuer de subvenir aux besoins de votre famille.
- En ayant moins de soucis financiers, vous pourrez vous consacrer à votre enfant au moment où il aura le plus besoin de vous.

Sensé – Remboursement correspondant à 75 % des primes payées¹

Cette option prévoit le remboursement de 75 % des primes que vous avez payées pour le contrat si, au 25^e anniversaire de votre enfant ou au 15^e anniversaire du contrat, aucune demande de règlement n'a été présentée².

La couverture de votre enfant sera maintenue et vous pourrez utiliser le paiement à votre guise. Par exemple, vous pourriez aider votre enfant lors de l'achat de sa première maison ou pour rembourser son prêt étudiant.

Plus tard, vous pourrez mettre fin au contrat et obtenir le remboursement de la totalité de vos primes³.

¹ Seulement disponible pour les contrats dont les primes sont payables à vie.

² Selon ce qui se produit en dernier.

³ Le solde des primes remboursables versé si on met fin au contrat à partir du 30^e anniversaire du contrat ou de l'anniversaire du contrat le plus proche du 40^e anniversaire de naissance de la personne assurée.

Maladies couvertes par le contrat de votre enfant

26 maladies donnant droit à une prestation complète

- Accident vasculaire cérébral
- Anémie aplastique
- Brûlures graves
- Cancer
- Cécité
- Chirurgie de l'aorte
- Coma
- Crise cardiaque
- Défaillance d'un organe vital avec inscription sur une liste d'attente en vue d'une greffe
- Démence, y compris la maladie d'Alzheimer
- Greffe d'un organe vital
- Infection à VIH contractée au travail
- Insuffisance rénale
- Maladie de Parkinson et syndromes parkinsoniens atypiques
- Maladie du motoneurone
- Méningite purulente
- Paralytie
- Perte d'autonomie
- Perte de l'usage de la parole
- Perte de membres
- Pontage aortocoronarien
- Remplacement ou réparation d'une valvule cardiaque
- Sclérose en plaques
- Surdit 
- Tumeur c r brale b nigne
- L sion c r brale acquise attribuable   un traumatisme externe

5 maladies de l'enfance

La couverture pour ces affections prend fin au 24^e anniversaire de naissance de l'enfant.

- Paralytie c r brale
- Dystrophie musculaire
- Cardiopathie cong nitale
- Diab te sucr  de type 1
- Fibrose kystique

8 maladies donnant droit   une prestation partielle

Cancer leuc mie lympho ide chronique (LLC) au stade Rai 0

Cancer cancer canalaire in situ du sein

Cancer cancer de la thyro ide papillaire ou cancer de la thyro ide folliculaire au stade 1

Cancer m lanome malin au stade 1A

Cancer cancer de la prostate au stade A (T1a ou T1b)

Cancer tumeurs neuroendocrines (carcino ides) de degr  1

Cancer tumeurs stromales gastro-intestinales au stade 1 selon la classification de l'AJCC

Angioplastie coronarienne

La Sun Life du Canada, compagnie d'assurance-vie est l'assureur de ce produit et est membre du groupe Sun Life.   Sun Life du Canada, compagnie d'assurance-vie, 2025. 820-3566-04-25

Deuxi me avis m dical Sun Life, par Dialogue

Les services de Deuxi me avis m dical Sun Life, par Dialogue sont inclus dans le contrat de votre enfant. Deuxi me avis m dical Sun Life, par Dialogue offre une gamme de services pour que vous puissiez obtenir les bons renseignements et recevoir le bon diagnostic et le bon traitement. Les services de Deuxi me avis m dical Sun Life, par Dialogue ne font pas partie du contrat et l'acc s   ces services peut  tre retir  ou modifi    n'importe quel moment et sans pr avis.

Dialogue est une filiale en propri t  exclusive de la Sun Life du Canada, compagnie d'assurance-vie et fonctionne comme une entit  autonome.

Tous les  nonc s relatifs aux services de Deuxi me avis m dical Sun Life, par Dialogue proviennent de Dialogue Technologies de la Sant  inc. et non de la Sun Life du Canada, compagnie d'assurance-vie.

L'Assurance maladies graves Sun Life (AMG Sun Life) aide   prot ger votre enfant en cas de maladie grave. Vous pouvez adapter la couverture pour r pondre   ses besoins de protection tout au long de sa vie.

Des questions? Nous sommes l  pour vous aider.

Demandez   votre conseiller ou conseill re de vous parler de la Sun Life d s aujourd'hui.

Pour plus de renseignements, visitez le site sunlife.ca

T l phonnez au 1-877-SUN-LIFE / 1-877-786-5433.

Nous travaillons pour vous aider   atteindre une s curit  financi re et un mieux- tre durables.



La vie est plus radieuse sous le soleil